

### Observation n°13 :

Bonjour Madame AUDEBERT,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet agri-voltaïque de la plaine à Mignaloux-Beauvoir, je tiens à vous faire part de mon opposition au projet.

Le projet ne tient pas compte de l'environnement immédiat où vivent de nombreuses personnes.

Selon l'article L101-2 du code de l'urbanisme modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 192, ce projet **s'oppose à " la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol" (point N°6) à proximité des habitations**. En vertu de cette loi, il **porte atteinte avec des risques "de pollutions et des nuisances de toute nature" dans un environnement proche des lieux de vie des habitants (point N°5)**. En effet, les nuisances en odeurs, en bruit, en insectes liés à cet élevage, la pollution de la nappe phréatique doivent être prises en compte dans la réalisation d'un projet qui ne présente pas d'autre alternative qu'une implantation dans une commune de la première couronne de Poitiers. Il est évident qu'il nuira également aux équipements sportifs et de loisirs à proximité comme le golf qui a sans doute été oublié. Ces deux activités semblent incompatibles.

C'est sans parler de la dénaturation du paysage et de l'environnement immédiat.

Nos choix actuels doivent être faits **en pensant aux effets sur le long terme car ils engagent notre avenir et celui des générations futures**.

Planter un tel projet avec autant de nuisances aux portes de la ville, c'est **se couper d'un cadre de vie pourtant mis en avant par les élus locaux**. Nul doute qu'aucun élu normalement constitué et avec un minimum de réflexion intellectuelle n'accepterait de signer un tel permis de construire qui va à l'encontre de son programme électoral et irait à l'encontre du cadre de vie de ses administrés. Il est souhaité que la responsabilité politique soit mise en avant et que l'intérêt collectif ne soit pas détourné au profit d'un intérêt personnel. J'espère que les élus sauront s'opposer à des logiques qui s'incrincent sur le court terme.

En effet, sous couvert de développement d'une production électrique autonome et décarbonnée, nous laissons un spéculateur privé détruire notre patrimoine cultivable et l'agriculture de notre pays alors que nos agriculteurs céréaliers sont déjà accablés. Ce n'est pas sérieux ! Ce serait un non-sens.

Un tel projet destructeur de terres agricoles destinées à la culture de céréales et à l'alimentation humaine directe paraît être un choix peu judicieux voire dangereux. C'est ce que nous pourrions appeler un effet pervers. Faire de l'écologie et répondre aux enjeux futurs ce n'est pas simplement saupoudrer des projets qui induisent un mal pour éviter un pire, ce n'est pas avoir une vision parcellaire mais une vision globale.

De plus, la logique de l'agri-voltaïque s'est développée avant la guerre en Ukraine et la crise humanitaire mondiale liée à un déficit en céréales qui a plongé l'Europe dans une autre logique. Ce projet ne correspond donc plus aux logiques actuelles qui nous ont rappelé les enjeux de l'agriculture de proximité, sur nos terres. Ce projet industriel est inadapté aux besoins essentiels du pays. Le projet d'agri-voltaïque doit être réservé à des environnements comportant des contraintes qui ne permettent pas d'exploiter les terres agricoles (lieux plus escarpés, anciennes décharges...).

**Seul le projet de maraîchage biologique est un projet intéressant** de par sa situation pour une ville telle que Poitiers. Je suis donc totalement favorable à ce projet pour avoir également été à l'origine de la création de l'AMAP de Montamisé lorsque j'étais élue.

Je souhaite que mon mail soit consigné dans l'enquête publique et que mon nom soit cité pour témoigner de mon opposition au projet agri-voltaïque tout autant que de mon soutien total au projet de maraichage.

**Hélène Landrault**